



convocation du juge d'instruction qui envisage ma mise en examen.

Par **sav.voir**, le **26/02/2019** à **11:59**

Bonjour,

Je suis résident à l'étranger depuis maintenant 20 ans, et j'ai été mêlé malgré moi à une affaire d'escroquerie datant de 2011.

J'ai déjà répondu (par tél) à un inspecteur en 2013, et j'ai été très clair sur mon degré de responsabilité (mise en contact d'un ami avec des escrocs avérés et que j'ai découvert sur le tard).

Aujourd'hui je reçois une convocation du juge d'instruction (on est en 2019, 7 ans après les fait) qui envisage ma mise en examen.

De mon côté, je n'envisage pas du tout de me rendre à Paris pour répondre à des questions, tant sur le plan logistique que financier (avion, hébergement etc) tout en sachant qu'un juge pourrait décider de garder mon passeport et de m'astreindre à un quelconque contrôle judiciaire.

Y a-t-il un risque à ne pas se rendre à cette convocation ?

Faut-il expliquer la situation m'empêchant de m'y rendre (famille, travail etc.) , tout en acceptant d'être entendu à l'ambassade par exemple ?